



EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 13 Décembre 2016

L'an deux mille seize, le 13 Décembre à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Yannick NADESAN, Marc HERVE, Philippe LETOURNEL, Philippe BONNIN, Luc MANGELINCK, Jacques BENARD, Joël SIELLER, Joseph ERARD (suppléant M. BOIVENT)

Pouvoir : 1 pouvoir

Etaient absent(e)s ou excusé(e)s : Mesdames Valérie FAUCHEUX, Sandrine ROL (pouvoir à Marc Hervé), Messieurs Joseph BOVENT, Nicolas BELLOIR, Jean-Pierre MARTIN, André LEFEUVRE, Jean-Luc BOURGEOUX

Assistaient également : Mesdames Christine PIRON du SMPBC, Anne-Marie AQUILINA de la CEBR, Véronique PERRATON du SMG35, Messieurs Franck-Olivier HENRY d'Eau du Pays de St Malo et Jean-Pierre TROUSLARD du SMG35

Secrétaire de séance : Monsieur Marc HERVE

Nombre de Membres du Comité présents : 9

Nombre de Membres du Comité votants : 10

Date de la convocation : le 6 Décembre 2016

ADMINISTRATION GENERALE

N°16/12/04 Création d'un poste en CCD (Captages Prioritaires)

Comité Syndical du 13 Décembre 2016

N°16/12/04 Création d'un poste en CCD (Captages Prioritaires)

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 – 1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)

Rapport,

Adopté en novembre 2015, le nouveau SDAGE Loire Bretagne a établi une liste supplémentaire de « captages prioritaires » pour les teneurs en nitrates et/ou en pesticides. Pour l'Ille et Vilaine, celle-ci comporte 11 nouveaux captages dont 5 souterrains : Vau Reuzé, la Gentièrre, la Couyère, les Aulnais - Méjanot et le Chalonge. Lors du comité de juin 2016, les élus ont souligné l'importance du volet assistance, notamment pour les petites collectivités et ont décidé d'étendre l'assistance financière et technique du SMG35 aux 5 captages prioritaires souterrains.

Aujourd'hui les 5 maîtres d'ouvrage ont donné leur accord pour l'intervention du SMG et les services de l'état « poussent » pour que les études très rapidement. Le démarrage et les premiers suivis d'étude nécessitent un équivalent temps plein pendant un an (moins ensuite) que le service ne peut assumer. Les élus du bureau ont donné leur accord pour embaucher une personne en CDD sur un an pour s'acquitter de cette mission.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir pour la mission « captages prioritaires ».

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1°) **DECIDER** le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Ingénieur relevant de la catégorie hiérarchique A pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période d'un an allant du 5 janvier 2017 au 4 janvier 2018 inclus.
- 2°) **FIXER** le temps de travail sur un temps complet.
- 3°) **JUSTIFIER** d'un Master II spécialisé dans les Bassins Versants.
- 4°) **FIXER** la rémunération de l'agent par référence à l'indice brut 401 du grade de recrutement.
- 5°) **INSCRIRE** les crédits correspondants au budget.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Rennes, le 13 Décembre 2016

Le Président,



Auguste FAUVEL